

PAR SDÉ ET COURRIEL

Le 15 avril 2024

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Lévesque Ouest,
5e étage, bureau 5.100
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : R-4244-2023 Énergir – Demande d'autorisation pour réaliser un projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie / DÉPÔT DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE LES ENTREPRISES ROLLAND INC.
N/D : 1108-001**

Chère consœur,

Par la présente, Les Entreprises Rolland Inc. (Rolland) dépose sa Demande de remboursement de frais dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Rolland fait respectueusement valoir que sa participation fût ciblée, structurée et utile aux délibérations de la Régie eu égard à différents aspects du dossier. Rolland fait valoir aussi que l'ensemble des frais demandés sont nécessaires et raisonnables. Par ailleurs, les frais réellement encourus par la participation au dossier excèdent considérablement ceux ici demandés.

La participation de Rolland visait à s'assurer que le processus, la preuve et l'application par la Régie du régime de régulation soit conforme aux exigences de la loi, équitable, économiquement souhaitable et permettra la satisfaction des besoins énergétique dans une perspective de développement durable. Ainsi, Rolland s'est notamment attardé sur l'analyse rigoureuse du caractère prudent et utile de l'investissement proposé, sur le véritable impact du Projet d'Énergir au chapitre des émissions des GES, sur les exigences du décret 1227-2020 et des responsabilités de la Régie à cet égard, et à l'obligation de desservir d'Énergir, surtout l'obligation en vertu de l'article 77(2) LRÉ. Rolland a également éclairé la Régie en ce qui a trait à l'analyse de la jurisprudence portant sur la méthode d'allocation des coûts des prolongements du réseau gazier.

Le travail des procureurs de Rolland en collaboration avec l'équipe de celle-ci s'est avéré nécessaire tout au long du dossier, notamment pour l'analyse de la preuve d'Énergir et des réponses aux trois importantes demandes de renseignements de la Régie, la préparation de la preuve par déclarations sous serment de Rolland, la préparation et la

présentation le 1^{er} février 2024 de la Demande incidente¹, la préparation de commentaires² et le suivi de l'audience du 14 mars 2024. À ce dernier égard, Rolland a bien sûr pris note des instructions de la Régie³ et n'y a pas participé activement. Cependant, pour la préparation des commentaires et afin de suivre les échanges portant notamment sur Rolland, Me Veilleux a écouté l'audience à distance. Cette veille a impliqué moins de 6 heures et de 1 000 \$ en frais d'avocats. Si besoin est, Rolland demande respectueusement à la Régie d'exercer sa discrétion et d'accueillir également ce volet de sa demande de frais.

La réaffectation de la conduite de biogaz entre WM et Rolland, payée en grande partie par Rolland, et qu'Énergir propose maintenant utiliser afin d'alimenter WM en gaz fossile, soulève des questions d'intérêt public. Les coûts de cette portion du projet seront ultimement assumés par l'ensemble des consommateurs de gaz, incluant Rolland, en plus d'entraîner des émissions de GES additionnelles et d'importants impacts économiques négatifs dans la région.

En définitive, Rolland aura fait l'objet de plusieurs discussions au courant de l'audience du 14 mars 2024 et sa participation au dossier aura permis à la Régie de se construire un portrait factuel et juridique plus complet des enjeux liés aux investissements projetés d'Énergir qui concernent la conduite existante.

Pour l'ensemble de ces raisons, Rolland demande respectueusement à la Régie d'accueillir la présente Demande de remboursement de frais.

En espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère Me Dubois, nos salutations les meilleures.

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE


par : Me Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz
p.j. Demande de remboursement de frais et Affidavit

c.c. (courriel seulement)
M^e Philip Thibodeau (Énergir)
Énergir - dossiers règlementaires

¹ Pièce [D-0022](#)

² Pièce [D-0052](#)

³ Pièces [A-0020](#), [A-0021](#), [A-0022](#)